

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du citoyen Rivière, officier municipal de Bain, qui demande une place de bibliothécaire, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du citoyen Rivière, officier municipal de Bain, qui demande une place de bibliothécaire, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20624_t1_0414_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023



Arrêtez qu'il sera défendu à tout propriétaire qui aurait plusieurs domaines de les amodier à un seul, mais qu'il soit obligé d'avoir autant de fermiers que de domaines et que le propriétaire ne puisse s'en réserver qu'un; 2°) que le propriétaire ne puisse amodier leurs (ses) domaines qu'en monnoye et sans aucune réserve sous quelque prétexte que ce puisse être; 3°) qu'il soit défendu aux fermiers de sortir des domaines et fermes, les bestiaux qu'il y a dans chacun, et qu'à chaque changement de fermier, l'estimation du bétail sera faite de gré à gré ou par des experts nommés par l'administration de district; 4°) que le propriétaire qui amodie ses domaines à un fermier, que ce même propriétaire, s'il a les moyens pour rembourser le montant du bétail qui se trouvera dans les domaines y soit tenu, si le métayer ne peut; 5°) Si le propriétaire ou l'amodiateur ne peut le faire, le fermier qui amodiera ait la faculté de faire les remboursements lorsqu'il le pourra faire, soit envers le fermier ou le propriétaire, mais néanmoins qu'il soit tenu d'en payer les intérêts à 5 % jusqu'au remoursement; 6°) qu'il soit défendu expressément qu'il n'y ait aucune sous-amodiation, sous peine contre les deux, à une amende du tiers de l'amodiation. »

> GACHOUD (présid.), DELAYE (secrét.), BAUDIN (adj' secrét.).

Renvoyé au Comité d'agriculture et de commerce par celui des pétitions (1).

VI

[Le cⁿ Rivière, off. mun. de Bain, à la Conv. Bain, 16 vent II (2).

« Citoyen président,

J'étois ennemi des Rois et républicain longtems avant la République. A Paris, pendant l'Assemblée constituante, je criois sur les toits : Point de Royauté, ou point de liberté. A la fin de 1789, je posai les bases d'une instruction libre et républicaine. Ces principes ne furent pas du goût de Talleyrand et de Condorcet à qui je prédis que leurs plans n'auroient pas lieu, et que le mien seroit adopté tôt ou tard. Ma prédiction s'est vérifiée; la Convention a décrété mes principes d'instruction générale, détruit les collèges, les académies, etc. Que le Comité d'instruction lise Le palladium de la Constitution, que je publiai au mois de janvier 1790, dont je joins ici un exemplaire, et qu'auteur du plan d'instruction publique qui vient d'être décrété par la Convention nationale je jouisse de la gloire de l'invention qui m'appartient. Quant à la récompense, je demande une place analogue à mon talent, soit au Muséum, soit à la Bibliothèque nationale. »

RIVIÈRE.

Renvoyé au Comité d'instruction publique par celui des pétitions (3).

(1) Mention marginale, datée du 6 germ. et

signée Cordier.
(2) F¹⁷ 1009°, pl. 5, p. 2374. L'ouvrage annoncé

n'est pas parvenu.
(3) Mention marginale, datée du 6 germ. et signée Cordier.

VII

[Le cⁿ Pournin, électeur du départ. de l'Indre, à la Conv.; s. d.] (1).

« Vrais fondateurs du plus heureux gouvernement,

Et nous laisserions respirer le dernier petit ogre, le dernier croît de ces vampires, de ces espèces orgueilleuses et antropophages enfin exécrées sous les titres d'empereurs, de rois, de czars, de czarines, de stathouders, de stathoudériennes....! Aux armes, Peuple français, aux armes, aux armes, toutes les nations! A ce tocsin, vite, réveillez-vous. L'univers sçaura que ces fléaux de l'humanité, que ces tigres conjurés contre un peuple qui voulut être libre, désespérant du succès de leurs armes, voulurent enfin immoler ses mandataires dévoués à un fer meurtrier et anéantir son aéropage. Mais non, la France que tant de fois leur rage, leur astuce et leurs odieux moyens de corruption livrèrent aux plus extrêmes dangers, est encore aujourd'hui préservée. Les Représentants du peuple ont sauvé la Patrie (2). Et c'étoit donc lorsque la bande couronnée en méditoit le massacre qu'elle lui demandoit une suspension d'armes! Oh ciel! oh! c'étoit donc pour, sous le voile et par un sacrilège abus de la confiance, y pouvoir mieux introduire des convois de poignards des milliers, des hordes d'assassins! (3). Non, non point de cesse, point de trêve; les monstres sont aux abois. Marchez, nos guerriers, marchez, forcez-les dans leurs repaires. Secondez-nous, ô peuples victimes de leurs atrocités; secouez enfin un joug odieux; comme nous, devenez libres. Ce sont eux qui vous rendirent nos ennemis; que leur dernier crime vous désabuse et vous excite. Levez-vous, accourez, confondons nos drapeaux, pulvérisons leurs sceptres, renversons leurs trônes; immolons-les à la justice, à la vengeance des générations éteintes; purgeons la terre d'une race qui en fait le malheur. Que l'univers affranchi soit un peuple de frères.

Ces usurpateurs du pouvoir se sont coalisés contre la liberté; que les peuples se coalisent pour s'arracher à l'esclavage, pour exterminer jusqu'au dernier des rois ; qu'ils aillent en ensevelir le dernier rejeton sous les débris fumants de leur palais.

Mais c'est vers Londres surtout qu'il faut diriger nos coups; c'est sur Londres, ô peuples de la terre, qu'il nous faut fondre en masse. Que des monts de salpêtre grossissent un nuage enflammé qui consume et réduise en cendres cette ville infâme : que cette Carthage soit détruite; qu'à cette Jérusalem réprouvée, il ne reste pierre sur pierre : que, comme à Troyes, on dise sur les bords de la Tamise : ici fut Londres. Georges a mérité être mis hors les lois de l'humanité, et voir sa tête mise à prix, et Pitt, cet infâme ministre, est proclamé l'ennemi du genre humain. C'est à Londres qu'est le cœur de la sacrilège coalition; c'est

(1) F¹⁷ 1326, doss. 4, p. 2691.
 (2) Rapport du cⁿ Barère du 29 ventôse (Note

de l'original). (3) Timeo Danaos et donna ferentes (Note de l'original).